

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 8 juin 2015 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement  
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GILLES DEGUIRE**

---

**Étaient aussi présents les employés cadres suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Alain Legault, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

**Était aussi présent :**

M. Martial Mallette, commandant représentant du poste de quartier 39

---

**Nombre de personnes dans la salle : environ cinquante (50)**

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

---

**CA15 10 236**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2015, à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi  
appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2015, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 10 237**

**Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 juin 2015, à 14 h 30 et de la séance ordinaire du 11 mai 2015, à 19 h.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 juin 2015, à 14 h 30 et de la séance ordinaire du 11 mai 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

**CA15 10 238**

**Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2015.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1152577049

**CA15 10 239**

**Recommander d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de planification du projet de la construction de la bibliothèque interarrondissements de Montréal-Nord et de Ahuntsic-Cartierville, d'autoriser l'affectation d'un chargé de projet relevant des arrondissements concernés et d'une équipe de gestion immobilière en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit recommandé d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de planification du projet de la construction de la bibliothèque interarrondissements de Montréal-Nord et de Ahuntsic-Cartierville;

QUE soit autorisée l'affectation d'un chargé de projet relevant des arrondissements concernés;

QUE soit autorisée une équipe de gestion immobilière en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements;

ET QUE le budget total soit consenti au projet, par la Direction générale, et qu'il soit indexé chaque année.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1156709001

**CA15 10 240**

**Adjuger à Précisions Provencal inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 167 311,62 \$, taxes incluses, un contrat pour la fabrication et l'installation d'un fourgon atelier de 16 pieds en aluminium avec équipements et accessoires.  
Appel d'offres 15-14309 / 4 soumissionnaires**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Précisions Provencal inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 167 311,62 \$, taxes incluses, le contrat 15-14309 pour la fabrication et l'installation d'un fourgon atelier de 16 pieds en aluminium avec équipements et accessoires;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 NTA1156819010

**CA15 10 241**

**Adjuger à Les entreprises Douglas Powertech inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 94 199,02 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de deux (2) déchiqueteuses à bois sur remorque, année 2015, modèle BANDIT 150XP.  
Appel d'offres 15-14323 / 3 soumissionnaires**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les entreprises Douglas Powertech inc., le plus bas soumissionnaire, au montant de 94 199,02 \$, taxes incluses, le contrat 15-14323, pour la fourniture de deux (2) déchiqueteuses à bois sur remorque année 2015, modèle BANDIT 150XP;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1156819011

**CA15 10 242**

**Adjuger à 4042077 Canada Inc. (Aménagement De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 57 982,28 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de planage, réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement.  
Appel d'offres 937 / 8 soumissionnaires**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 57 982,28 \$, taxes incluses, le contrat 937 pour des travaux de planage, réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 NTA1156329004

**CA15 10 243**

**Accorder des contributions financières totalisant la somme de 68 100 \$ aux organismes suivants : 25 000 \$ à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet «Place à l'entraide», 20 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Parles avec ton rythme», 13 100 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Espace jeunesse de l'ouest», 10 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Santé de quartier- Forum jeunesse 8 mai 2015» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide»;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Parles» avec ton rythme»;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 100 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour projet «Espace jeunesse de l'ouest» - prolongation pour la période estivale du 1er juillet au 14 août 2015;

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Saines habitudes de vie»;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1154988004

**CA15 10 244**

**Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la table de quartier «Montréal-Nord en santé» pour l'année 2015-2016 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$, pour l'année 2015-2016 à la table de quartier « Montréal-Nord en santé » conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

QUE soit approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

QUE le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social soit mandaté afin d'assurer le respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ainsi que la bonne utilisation des fonds octroyés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 NTA1154988005

**CA15 10 245**

**Accorder une contribution financière de 31 108 \$ à Les fourchettes de l'espoir pour la réalisation du projet «Propreté 2015» dans le cadre du projet de revitalisation commerciale et verdissage de la zone Pascal-Lapierre, approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et affecter à cette fin le surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 108 \$ à Les fourchettes de l'espoir pour le projet «Propreté 2015» dans le cadre du projet de revitalisation commerciale et verdissage de la zone Pascal-Lapierre;

QUE soit approuvé un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et Les fourchettes de l'espoir ;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 NTA1153602014

**CA15 10 246**

**Accorder une contribution financière de 14 380 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Animation de jeux vidéo à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord», approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et permettre l'affectation d'un montant de 10 000 \$ du surplus.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée une contribution financière de 14 380 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Animation de jeux vidéo à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord»;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 NTA1155255004

**CA15 10 247**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour la tenue du Souper-gala 20<sup>ème</sup> anniversaire qui aura lieu le 14 juin 2015 au Centre des congrès Renaissance et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour la tenue du Souper-gala 20e anniversaire qui aura lieu le 14 juin 2015 au Centre des congrès Renaissance, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 NTA1150630005

**CA15 10 248**

**Accorder une contribution financière de 350 \$ à Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord pour la tenue du concert intitulé « 45<sup>e</sup> anniversaire » qui aura lieu le 14 juin 2015 à l'Auditorium de l'école secondaire Calixa-Lavallée et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord pour la tenue du concert intitulé « 45<sup>e</sup> anniversaire » qui aura lieu le 14 juin 2015 à l'Auditorium de l'école secondaire Calixa-Lavallée et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 NTA1150630001

**CA15 10 249**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2015.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1150630002

**CA15 10 250**

**Approuver et déposer le rapport sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2015.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150630003

**CA15 10 251**

**Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2014 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 2 972 408 \$.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'exercice 2014 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 2 972 408 \$ conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2014, soit:

- 203 420 \$ affectés à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement;
- 266 620 \$ affectés à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts "santé et sécurité au travail";
- 672 980 \$ affectés à la réserve pour imprévus;
- 1 829 388 \$ affectés au fonds réservé "complexe sportif ».

QUE soit aussi transféré 670 612 \$ du surplus non-affecté au fonds réservé "complexe sportif";

QUE soit renommé le fonds réservé "redéveloppement" pour "redéveloppement secteurs Pie-IX et Albert-Hudon" ;

ET QUE soit renommé le fonds réservé "redéveloppement industriel" pour "requalification de la zone industrielle".

Adopté à l'unanimité.

30.03 1150630004

**CA15 10 252**

**Autoriser une dépense approximative de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'achat des produits chimiques Aquatechno pour l'opération des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures et des 14 pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2015.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit d'autorisée une dépense approximative de 70 019,78 \$, taxes incluses, pour l'achat des produits chimiques Aquatechno pour l'opération des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures et des 14 pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2015;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 NTA1154201009

**CA15 10 253**

**Autoriser la tenue de l'événement Hommage au match parfait de Dennis Martinez, en collaboration avec la Cinémathèque québécoise, présenté au parc Charleroi et à la Maison culturelle et communautaire, les 21 et 28 juin 2015, ainsi que les dépenses inhérentes approximative de 5 000 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient autorisées la tenue de l'événement Hommage au match parfait de Dennis Martinez, en collaboration avec la Cinémathèque québécoise, présenté au parc Charleroi et à la Maison culturelle et communautaire, les 21 et 28 juin 2015 ainsi que les dépenses inhérentes approximatives de 5 000 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 NTA1151095009

#### **CA15 10 254**

**Autoriser la participation de Mme Linda Quesnel, chef de division des sports et installations à la 16<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal (AQLM) à Gatineau, du 7 au 9 octobre 2015 inclusivement et les dépenses inhérentes approximatives de 1 200 \$.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la participation de Mme Linda Quesnel, chef de division des sports et des installations à la 16<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal (AQLM) à Gatineau du 7 au 9 octobre 2015 inclusivement et les dépenses inhérentes approximatives de 1200 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 NTA1151280005

---

#### **CA15 10 255**

**Abroger la résolution CA15 10 197 autorisant la participation de Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement, au congrès 2015 de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution CA15 10 197 autorisant la participation de Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement, au congrès 2015 de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.07 NTA1152577039

#### **CA15 10 256**

**Adhérer au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal et accepter l'offre du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville centre pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement le tout en conformité avec l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvée l'adhésion au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;



ET QUE soit acceptée l'offre de service du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville centre pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1154201008

#### **CA15 10 257**

**Autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, M. Claudel Toussaint à titre de mandataire de l'arrondissement, à déposer une demande de soutien financier de 15 000 \$ dans le cadre du programme de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels de la Ville de Montréal**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, M. Claudel Toussaint à titre de mandataire de l'arrondissement, à déposer une demande de soutien financier de 15 000 \$ dans le cadre du programme de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1155922001

#### **CA15 10 258**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement R.R.1562 et ses amendements afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810. (Secteur Place Bourassa)**

Avis est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810.

ET QUE soit déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.025 qui a été remis aux membres du conseil dans les délais impartis par la loi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576008

#### **CA15 10 259**

**Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-5 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-5 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-5 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1152577038

### **CA15 10 260**

**Accorder, dans le cadre des événements publics 2015, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, et du paragraphe a) et de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics .**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2015, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, du paragraphe a) et de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Dans le cadre du Défi Triple jeu 2015 organisé par le Club de baseball mineur Montréal-Nord au parc Sauvé qui aura lieu le 13 juin de 9 h à 18 h, permettre:

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 9 h et 18 h (55 décibels);
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ;
- Un kiosque alimentaire sera offert aux joueurs et aux spectateurs.

Dans le cadre de la Journée des métiers et professions organisée par l'arrondissement en partenariat avec la Société Montréal-Nord 2015 dans le quadrilatère de la Marie qui aura lieu le 13 juin 2015 de 10 h à 15 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La vente de marchandises par la tenue de kiosques;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Beach party organisé par le Centre des jeunes l'Escale au parc Saint-Laurent qui aura lieu le 20 juin 2015 de 13 h 30 à 21 h, permettre:

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de l'Hommage au match parfait de Dennis Martinez organisé par l'arrondissement en partenariat avec la Société Montréal-Nord 2015 au parc Charlevoix qui aura lieu le 21 juin 2015 de 17 h à 22 h 30, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La vente de marchandises par la tenue de kiosque.

Dans le cadre de la Fête nationale du Québec – édition du Centenaire organisé par l'arrondissement en partenariat avec la Société Montréal-Nord 2015 au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 24 juin 2015 de 13 h à 23 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La vente de marchandises par la tenue d'un kiosque.

Dans le cadre de la Fête du Canada – édition du Centenaire organisé par l'arrondissement en partenariat avec la Société Montréal-Nord 2015 au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de 13 h à 23 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La consommation d'alcool;
- La vente de marchandises par la tenue d'un kiosque

Dans le cadre de Montréal-Nord complètement cirque organisé par la Société Montréal-Nord 2015 au Parc Sauvé qui aura lieu le 10 juillet 2015 de 16 h à 21 h, permettre :

- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ

Dans le cadre de l'OSM dans les parcs organisé par l'arrondissement en partenariat avec la Société Montréal-Nord 2015 au parc Charleroi qui aura lieu le 17 juillet 2015 de 19 h 30 à 22 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La vente de marchandises par la tenue de kiosque.

Dans le cadre de la Finale des Jeux de la rue organisée par Le Centre des jeunes l'Escale au parc Henri-Bourassa qui aura lieu le 12 août 2015 de 9 h à 23 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 9 h et 23 h (60 décibels) et entre 9 h et 18 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ;
- Un kiosque alimentaire sera offert aux joueurs et aux spectateurs.

Dans le cadre du Tournoi de basket de rue organisé par Café-jeunesse multiculturel au parc Le Carignan qui aura lieu du 5 au 9 août 2015 de 15 h à 22 h, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics.

Dans le cadre de l'Épluchette de blé d'inde organisé par le CPE Montréal-Nord au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 11 septembre 2015 de 17 h à 20 h, permettre:

- L'allumage d'un feu de cuisson pour la cuisson aux brûleurs au propane des maïs.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1156450003

## CA15 10 261

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : remplacer dans la résolution CA15 10 470 la condition «que les espaces de stationnement soient aménagés en pavés alvéolés» par «que les espaces de stationnement soient aménagés en pavés perméables» pour le 5050, boulevard Henri-Bourassa.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit remplacée dans la résolution CA15 10 470 la condition suivante «que les espaces de stationnement soient aménagés en pavés alvéolés» par «que les espaces de stationnement soient aménagés en pavés perméables».

Adopté à l'unanimité.

40.04 1142577072

**CA15 10 262**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant plusieurs dérogations mineures à savoir : permettre une marge avant secondaire de 1,2 m au lieu de 2,25 m, une marge latérale Est de 1,2 m au lieu de 1,98 m, une marge arrière de 4,34 m au lieu de 4,5 m, une marge arrière équivalente à 16,85 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 %, une cour arrière de 13 % au lieu de 25 % et un balcon à 1,64 m de la ligne latérale au lieu de 2 m pour le 12631, avenue Corbeil. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de régulariser l'immeuble les dérogations mineures suivantes :

- une marge avant secondaire de 1,2 m au lieu de 2,25 m;
- une marge latérale Est de 1,2 m au lieu de 1,98 m;
- une marge arrière de 4,34 m au lieu de 4,5 m;
- une marge arrière équivalente à 16,85 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 %;
- une cour arrière de 13 % au lieu de 25 %;
- un balcon à 1,64 m de la ligne latérale au lieu de 2 m.

QUE ces dérogations soient sujettes aux conditions suivantes :

- qu'aucun agrandissement ne soit fait au-dessus de l'ancienne chambre froide (ne pas fermer la galerie);
- que soit appliqué un agrégat décoratif au lieu du crépi de béton sur les murs extérieurs du sous-sol.

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 667 4023 du cadastre du Québec, soit le 12631, avenue Corbeil.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1152577046

**CA15 10 263**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant deux dérogations mineures à savoir : permettre sur un terrain résidentiel trois entrées charretières au lieu d'une et une distance de 3,53 m au lieu de 6,1 m entre les charretières pour le 3840, rue Monselet. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de permettre un projet de construction d'un bâtiment trifamilial horizontal, les dérogations suivantes:

- permettre sur un terrain résidentiel trois entrées charretières au lieu d'une;
- permettre une distance de 3,53 m au lieu de 6,1 m entre les entrées charretières.

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 413 871 du cadastre du Québec, soit le 3840, rue Monselet.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1152577047

#### **CA15 10 264**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir: refuser deux cases de stationnement au lieu de quatre pour le 3991, rue Émery.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit refusée la dérogation mineure soit de permettre deux cases de stationnement au lieu de quatre sur le lot 1 413 280 du cadastre du Québec soit le 3991, rue Émery pour les motifs suivants :

- les 20 bâtiments composants la rue Émery entre le boulevard Pie-IX et la rue des Récollets sont tous identiques et possèdent tous 2 entrées charretières en façade. La capacité résiduelle de stationnement sur la rue Émery est très limitée, ainsi l'octroi d'une dérogation mineure pour permettre l'ajout de deux logements en sous-sol (nécessitant ainsi 2 cases de stationnement supplémentaires) risque de causer une pression indue sur la demande de stationnement sur la rue Émery et ainsi devenir une source de nuisance;
- il n'y a pas de préjudice sérieux causé au demandeur par l'application stricte, hormis la perte de revenus de location et sur la valeur du bâtiment;
- l'augmentation de la pression sur la demande en stationnement sur cette rue, constitue une perte de jouissance du droit de propriété des voisins;
- l'acceptation de la dérogation mineure aurait comme effet de créer un précédent, puisqu'au moins 19 autres propriétés pourraient se trouver dans la même situation et faire une demande similaire.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1152577048

#### **CA15 10 265**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la modification d'un P.I.I.A approuvé en ce qui concerne le revêtement extérieur et l'ajout d'un dénivelé entre les trois bâtiments pour le 3840, rue Monselet soit le lot 1 413 871 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient acceptées le remplacement de la brique par de la brique Arriscraft, pierre urbaine couleur urbaine givrée avec les joints de couleur crème de king, et le contour des fenêtres et des portes par de la brique Arriscraft, pierre urbaine de couleur nocturne avec les joints couleur gris acier de king ;

QUE soit accepté l'ajout d'un dénivelé entre les trois bâtiments ;

QUE ces modifications soient conformes aux plans préparés par Tremblay, L'Écuyer, architectes et datés du 30 avril 2015 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 871 du cadastre du Québec, soit le 3840, rue Monselet.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1142577071

**CA15 10 266**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre la modification d'un P.I.I.A approuvé et déplacer l'entrée du garage en façade du bâtiment pour le 10900, avenue des Laurentides.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit permise la modification du P.I.I.A et que soit déplacée en façade du bâtiment l'entrée du garage le tout en conformité avec les nouveaux plans préparés par Lafond, architecte datés du 26 mars 2015;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 903 du cadastre du Québec, soit le 10900, avenue des Laurentides.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1152577005

**CA15 10 267**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la rénovation d'un duplex et la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé pour le 12120 et le 12128, avenue Lamoureux, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient acceptées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la rénovation d'un duplex et la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé le tout en conformité avec les plans préparés par Lessard – Godbout et présentés au comité;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 5 676 271 et 5 676 272 du cadastre du Québec, soit le 12120 et le 12128, avenue Lamoureux.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1152577040

**CA15 10 268**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre l'agrandissement du bâtiment résidentiel pour le 10764, avenue de l'Hôtel-de-Ville en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accepté, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un deuxième étage le tout en conformité avec les plans préparés par Tech Design datés du 13 avril 2015;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 192 du cadastre du Québec, soit le 10764, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1152577045

**CA15 10 269**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre une enseigne pour le 4880, rue de Charleroi en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale l'installation d'une enseigne composée de trois panneaux en contreplaqué de pin nouveaux de 19 mm recouverts d'un vernis transparent de couleur naturel, avec un lettrage gravé de 6 mm de profond et de couleur noire, les lettres «TRATORRIA DEL SUD» auront une hauteur de 38 cm tandis que les deux autres affiches soit « Cuisine italienne et Restaurant» auront des lettres de 20 cm de hauteur ;

QUE soient installées six lumières de type «col de cygne» au-dessus des panneaux;

QUE le tout soit conditionnel à ce que l'espace entre les boîtiers soit comblé;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 844 865 du cadastre du Québec, soit le 4880, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1152577044

**CA15 10 270**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre une enseigne pour le 5053, rue de Charleroi en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale l'installation d'une enseigne faite de plastique jaune sur un boîtier en aluminium, avec un lettrage noir et rouge fait de vinyle d'une dimension de 0,91 m x 1,82 m soit une superficie de 1,66 m<sup>2</sup>;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 300 504 du cadastre du Québec, soit le 5053, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1152577043

**CA15 10 271**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition et la construction de deux duplex jumelés pour le 10885, avenue du Parc-Georges en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient acceptées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition et la construction de deux duplex jumelés aux conditions suivantes :

- Que le mur apparent soit fait de blocs architecturaux;
- Que le mur mitoyen soit fait de blocs architecturaux également si les deux bâtiments ne sont pas construits en même temps;

- Que le lotissement soit accepté que lorsque les deux bâtiments seront érigés;
- Qu'un délai de 24 mois soit accordé pour la réalisation des deux bâtiments;
- Qu'une garantie d'exécution équivalente à 3 % de la valeur du projet (soit les deux bâtiments) soit versée et remboursée qu'à la fin des travaux des deux phases.

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 175 096 et 1 174 307 du cadastre du Québec, soit le 10885, avenue du Parc-Georges.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1152577041

#### **CA15 10 272**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre la démolition et la construction d'un immeuble multifamilial pour le 3962, rue Monselet en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient acceptées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment et la construction d'un immeuble multifamilial de huit unités de logements, le tout en conformité avec les plans préparés par Lafond, architecte datés du 13 mars 2015 et conditionnel au dépôt d'une garantie d'exécution représentant 3 % de la valeur du projet ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 191 du cadastre du Québec, soit le 3962, rue Monselet.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1152577042

#### **CA15 10 273**

**Autoriser le dépôt de deux demandes de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 de la Ville de Montréal pour la reconstruction de trottoirs et de rampes d'accès aux abords du boulevard Gouin et l'installation de bancs facilitant l'exercice physique dans le parc Gouin**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de deux demandes de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 de la Ville de Montréal pour la reconstruction de trottoirs et de rampes d'accès aux abords du boulevard Gouin et l'installation de bancs facilitant l'exercice physique dans le parc Gouin.

Adopté à l'unanimité.

70.01 1153384001

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 10, le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Louis Langevin

Abattage d'arbres – consultation avec les citoyens concernés

Intervention de M. Alain Legault



Mme Julie Sigouin

Dépôt d'une pétition contre l'utilisation des électrochocs

Intervention de M. Gilles Deguire

Mme Céline Gingras

Problématique des excréments de chien au parc Tardif  
Poteau électrique au parc Tardif – ruban adhésif sur le poteau  
Malpropreté près du dépanneur situé à l'intersection des boulevards Langelier et Léger

Interventions de M. Gilles Deguire

Interventions de M. Alain Legault

Mme Sylvie Lefort

Item 20.06 – rôle de la brigade de la propreté  
Renouvellement du contrat de Mme Sénat

Intervention de M. Alain Legault

Intervention de M. Claudel Toussaint

Mme Julie Demers

Table ronde de l'environnement de l'Écoquartier – remerciements aux élus  
Enlèvement de la pancarte « ADAPTEL »

Intervention de M. Hugues Chantal

M. Georges

Suivi d'une réclamation relative à une chute sur un trottoir glacé  
Diffusion web et protection des renseignements personnels

Interventions de M. Gilles Deguire

M. Jean-Pierre Gladu

Projets et l'implication de l'arrondissement face aux aînés  
Dissolution du Réseau d'entraide et isolement des personnes âgées

Interventions de M. Gilles Deguire

Intervention de M. Claudel Toussaint

M. Pierre Maisonneuve

Lenteur du programme MADA  
Prolongation du temps de traverse à certaines intersections – félicitations adressés aux élus  
Précisions demandées sur l'item 70.01 de l'ordre du jour

Intervention de M. Gilles Deguire

Intervention de M. Claudel Toussaint

Mme Turcotte

Fils électriques au travers des branches des arbres

Intervention de M. Alain Legault

M. Matteo Martucci

Boulevard Léger – circulation des autobus et état du pavé

Intervention de M. Gilles Deguire

Intervention de M. Hugues Chantal

Intervention de Mme Rachel Laperrière

«Nom inaudible»

Disponibilité de l'aide au développement économique dans l'arrondissement

Intervention de M. Hugues Chantal  
Intervention de Mme Monica Ricourt

M. Gultier Hervé

Bruit au-dessus des normes provenant de l'équipement de ventilation sur le toit de l'école Calixa-Lavallée

Intervention de Mme Chantal Rossi  
Intervention de M. Hugues Chantal

Non identifiée

Modification des conditions d'une dérogation mineure  
Matériaux de revêtement des cases de stationnement

Intervention de M. Hugues Chantal

M. Michel Lord

Fréquence de nettoyage des rues  
Élagage des arbres à proximité des fils électriques

Intervention de M. Alain Legault

---

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Gilles DEGUIRE  
Maire d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 août 2015.